

# Section EUROPÉENNE ALLEMAND

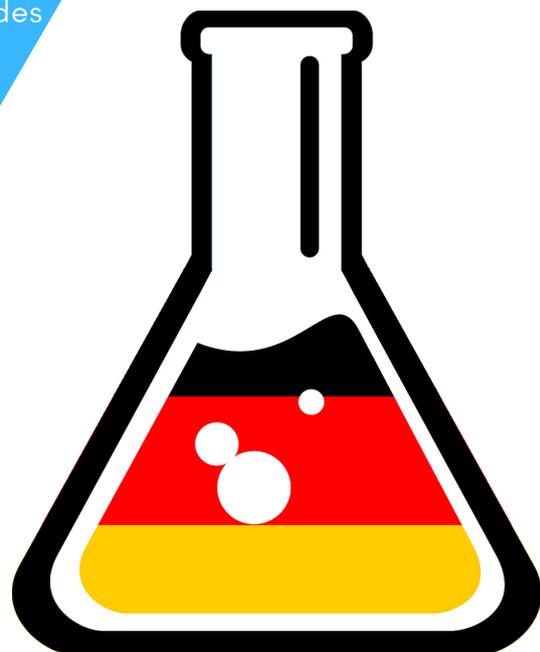
La section européenne Allemand propose de la seconde à la terminale un enseignement de culture scientifique en langue allemande.

Cet enseignement s'adresse à tous les élèves. Il n'est pas nécessaire, pour réussir et tirer profit de la section européenne, d'être à la fois très fort en allemand, en mathématiques et en sciences. Au contraire, le travail réalisé peut permettre d'aborder certaines notions d'un autre point de vue et donc de favoriser une meilleure compréhension de ces notions. Si aucun niveau minimal n'est exigé, les élèves de la section doivent néanmoins se montrer actifs et motivés, notamment à l'oral.

## Poursuites d'études

L'indication "**section européenne allemand**" sur le **diplôme du Baccalauréat** constitue un atout majeur pour les études supérieures :

- Pour les étudiants qui voudront postuler à des programmes d'échanges ou de séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études, notamment via des programmes européens tels qu'Erasmus ou Socrates ;
- Pour les dossiers de candidature pour certaines écoles, classes préparatoires et universités ;
- Elle peut permettre à un étudiant d'intégrer plus facilement une université germanique.



**En classe de seconde, les élèves sont peu à peu amenés à utiliser le vocabulaire propre aux mathématiques et au raisonnement scientifique à travers l'étude et le commentaire de documents originaux : manuels scolaires allemands, vidéos et infographies.**

**L'objectif principal est d'être capable de prendre la parole pour expliquer oralement la résolution d'un petit problème ou pour expliquer un document scientifique.**

**En première et en terminale, le travail prend appui sur le programme d'enseignement scientifique et privilégie toujours l'expression orale et la culture scientifique.**

**Les élèves de la section européenne bénéficient aussi d'un renforcement linguistique à travers la préparation de la certification européenne en langue ainsi que par les interventions d'un assistant de langue en cours d'année.**

Les contenus étudiés étant liés aux programmes d'enseignement commun, les thématiques abordées n'alourdissent pas outre mesure les apprentissages et les emplois du temps.